REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU RHÔNE

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du **12 septembre 2011**

Délibération n° 2011-2378

commission principale : déplacements et voirie

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Réseau mutualisé de télécommunication - Individualisation partielle d'autorisation de programme

service : Direction de la voirie

Rapporteur : Madame Dubos

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 2 septembre 2011

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : mercredi 14 septembre 2011

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Domenech Diana, MM. Buna, Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Mme Peytavin, MM. Blein, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Albrand, Ariagno, Augoyard, Mmes Bab-Hamed, Bailly-Maitre, MM. Barret, Barthelémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B., Mme Bocquet, M. Bolliet, Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Broliquier, Buffet, Mme Cardona, M. Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Forissier, Fournel, Genin, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Giordano, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Havard, Huguet, Imbert, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Lambert, Mme Laval, MM. Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Mme Lépine, M. Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Louis, Lyonnet, Millet, Muet, Nissanian, Ollivier, Mmes Palleja, Perrin-Gilbert, MM. Petit, Pili, Pillon, Plazzi, Quiniou, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Schuk, Sturla, Suchet, Terrot, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touleron, Touraine, Turcas, Uhlrich, Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vincent, Vurpas, Mme Yérémian.

Absents excusés : Mme Guillemot (pouvoir à M. Longueval), MM. Sécheresse (pouvoir à M. Lebuhotel), Balme (pouvoir à M. Plazzi), Mme Bargoin (pouvoir à M. Barthelémy), MM. Chabert (pouvoir à M. Buffet), Deschamps (pouvoir à M. Sturla), Fleury (pouvoir à M. Suchet), Galliano (pouvoir à M. Guimet), Gléréan (pouvoir à Mme Roger-Dalbert), Mme Pesson (pouvoir à M. Flaconnèche), MM. Réale (pouvoir à M. Passi), Serres (pouvoir à M. Roche), Mme Vallaud-Belkacem (pouvoir à M. Nissanian), M. Vial (pouvoir à M. Lyonnet).

Absents non excusés : MM. Appell, Braillard, Gillet, Morales.

Séance publique du 12 septembre 2011

Délibération n° 2011-2378

commission principale :	déplacements et voirie
objet :	**Réseau mutualisé de télécommunication - Individualisation partielle d'autorisation de programme**
service :	Direction de la voirie

Le Conseil,

Vu le rapport du 24 août 2011, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Suite à la loi n° 96-659 du 26 juillet 1996 de réglementation des télécommunications, la Communauté urbaine de Lyon s'est engagée dans une politique visant à favoriser l'arrivée et le déploiement des réseaux des opérateurs de télécommunications tout en préservant le domaine public : réseau mutualisé des télécommunications (RMT).

Cette politique reposant sur le surdimensionnement et la mutualisation est contractualisée par une convention-cadre qui fixe les conditions d'applications du RMT.

Afin de compenser la baisse d'activité des opérateurs entamée en 2001, la Communauté urbaine a individualisé une autorisation de programme de 5 427 937 € sur les années 2002/2007, un complément a été individualisé le 11 mai 2009 dans le cadre du plan de relance pour un montant de 250 000 €. Cette démarche volontariste a permis de poser des fourreaux en attente sur les projets de réaménagement, les voies nouvelles, financer les multitubulaires des lignes de tramway, étendre le réseau fibre du métro et racheter au coût marginal des fourreaux aux opérateurs, conformément à la convention-cadre.

Le bilan de l'action de la Communauté sur cette période est de :

- 325 kilomètres de réseaux construits par les opérateurs,

- 431 kilomètres de fourreaux rachetés à faible coût (coût marginal) par la Communauté urbaine pour ses besoins propres (réseau informatique, régulation du trafic, etc.),

- 163 kilomètres d'infrastructures de télécommunications créées par la Communauté urbaine et mise à disposition des opérateurs, collectivités, entreprises, etc.,

- 280 kilomètres de fibres noires louées dans le métro.

Par arrêté préfectoral n° 6190 du 4 novembre 2010, la compétence "établissement, exploitation, acquisition et mise à disposition d'infrastructures et réseaux de télécommunications" a été transférée, par ses communes membres, à la Communauté urbaine de Lyon. Elle permet de mettre en place un projet de réseau d'initiative publique très haut débit. L'objectif est de raccorder en fibres optiques toutes les prises de la Communauté urbaine à l'horizon 2019.

En parallèle du processus de dialogue engagé par la Communauté urbaine de Lyon avec les opérateurs en vue de l'élaboration d'un projet d'ensemble, il est proposé de poursuivre la politique d'investissement par l'individualisation d'une autorisation de programme pour les années 2011 et 2012.

Les prestations, évaluées à 280 000 € TTC, seraient de 3 natures :

- acquérir, conformément aux engagements juridiques pris avec les opérateurs, la propriété de fourreaux dans les infrastructures qu'ils réalisent,

- permettre, en cas d'urgence, le raccordement de certaines zones ou le bouclage de certains tronçons permettant ainsi la sécurisation des réseaux fibres optiques,

- profiter d'opportunités pour poser des fourreaux en attente lors d'interventions ne faisant pas l'objet d'un financement communautaire : travaux d'enfouissement de réseaux avec le Syndicat intercommunal de gestion des énergies de la région lyonnaise (SIGERLY), petites extensions du RMT.

Ces fourreaux seront ensuite mis à disposition des opérateurs.

Afin de pouvoir mettre en œuvre ces projets, une individualisation partielle d'autorisation de programme est nécessaire à hauteur de 280 000 € TTC.

L'échéancier prévisionnel des crédits de paiement sera le suivant :

- 87 000 € TTC en 2011,
- 193 000 € TTC en 2012 ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission déplacements et voirie ;

DELIBERE

1° - Approuve la mise en œuvre de l'opération partielle.

2° - Décide l'individualisation partielle de l'autorisation de programme globale A3 - Développer le rayonnement international de la métropole, sur l'opération n° 2568 pour un montant de 280 000 € TTC en dépenses à la charge du budget principal, selon l'échéancier suivant :

- 87 000 € TTC en 2011
- 193 000 € TTC en 2012.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le Président,
pour le Président,

Reçu au contrôle de légalité le : 14 septembre 2011.